

Conditions de garantie du modèle MG ZS EV

(Véhicule immatriculé avant le 01/01/2021)

Période de garantie de base

La période de garantie commence à la date de la première mise en circulation. MG couvre les véhicules (immatriculés avant le 01/01/2021) jusqu'à 24 mois pour un kilométrage illimité et, entre 25 mois et 84 mois **jusqu'à** 150.000 kms (selon la première éventualité). La garantie est transférée à chaque nouveau propriétaire tant qu'elle n'a pas expirée.

Autres couvertures de la garantie

Pour connaître les informations détaillées relatives aux autres conditions générales de la garantie, aux couvertures et aux exclusions associées, veuillez-vous reporter au manuel de garantie disponible dans votre véhicule.